

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CENTRE COMMERCIAL

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Compte Administratif.

## Budget CENTRE COMMERCIAL : Approbation Compte Administratif le 26/02/2020.

Le budget CENTRE COMMERCIAL est un budget annexe de la commune de Bellignat.

Il retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement et à l'investissement des commerces et de l'espace médical situés place des arcades à Bellignat.

L'année 2019 a été marquée par l'aménagement de la salle famille et par la contractualisation d'un emprunt.

Le compte administratif pour l'exercice 2019 peut se résumer de la manière suivante :

SECTION	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT	46 403,52 €	56 775,46 €	
INVESTISSEMENT	38 000,50 €	391 465,60 €	
TOTAL	84 404,02 €	448 241,06 €	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>363 837,04 €</b>		
Résultats antérieurs reportés	57 740,43 €		
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>421 577,47 €</b>		
Restes à réaliser	91 000,00 €		
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>330 577,47 €</b>		

Les résultats du compte administratif 2019 sont intégrés dans le budget CENTRE COMMERCIAL 2020.

Aucun emprunt sur ce budget.